

P R E A V I S No 40-2007

Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier,
Secteur Moulin d'En Bas - Rue de l'Industrie

Renens, le 21 décembre 2007/MHe/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice l'étude de la réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Crissier, entre le Moulin d'En Bas et la Rue de l'Industrie, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Avant cette date et la réalisation de cet ouvrage, et particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la rivière la Mèbre, après le transit dans des fosses sceptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a mis au concours l'étude du Plan général d'évacuation des eaux Intercommunal (PGEEI). Le mandat a été attribué au bureau RIBI SA au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence les défauts suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'âge de la conduite ;
- la réduction de la section de la canalisation.

Ces types de défauts ont été constatés sur l'ensemble des tronçons visualisés. En vue de l'amélioration du transit des eaux usées par le collecteur de concentration Mèbre-Sorge et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge est mis sur pied. Le présent descriptif concerne donc la première étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé entre le lieu dit « Moulin d'En Bas » et à l'entrée du voûtage de Renens à la Rue de l'Industrie.

4. SITUATION

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Crissier dans une zone forestière, faiblement boisée. Le collecteur est posé dans le lit de la rivière en rive droite et partiellement en rive gauche, sur le domaine public.

Coordonnées moyennes CN 1:25'000 N° 1243 Lausanne = 534'150 / 155'300.

Accès par le Chemin du Levant et Chemin de la Station électrique SIE « James Watt » et la zone inondable R1.

5. PROJET

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante Ø 30, 40 et 50 cm d'une part et par un chemisage ponctuel de la canalisation existante Ø 50, 60 et 70 cm d'autre part.

Le collecteur qui traverse la rivière, au droit des chambres n°131 et n°132, de diamètre insuffisant, sera reconstruit et complété par l'aménagement d'un seuil et les protections locales des berges.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 COLLECTEUR CHEMISE INTEGRALEMENT

Longueur du tronçon, environ 672.00 m.

Diamètre de la conduite Ø 30, 40 et 50 cm.

Gainé polyester thermodurcissable ép. 6 à 7,5 mm.

6.2 COLLECTEUR CHEMISE PONCTUELLEMENT

Longueur du tronçon, environ 290.00 m.

Diamètre de la conduite Ø 50, 60 et 70 cm.

Manchette polyester thermodurcissable largeur 40 cm, exécutée en double ou triple couche.

Nombre de manchettes : 16.

7. DEVIS ESTIMATIF

<i>Chemisage complet et ponctuel</i>	<i>Fr.</i>	<i>150'000.--</i> ¹
<i>Chemisage complet sur tronçon supplémentaire</i>	<i>Fr.</i>	<i>55'000.--</i> ²
<i>Modification de la traversée</i>	<i>Fr.</i>	<i>40'000.--</i>
<i>Divers (estimation env. 10%)</i>	<i>Fr.</i>	<i>28'000.--</i>
<i>Frais administratifs</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'000.--</i>
<i>Honoraires d'Ingénieurs Civils</i>	<i>Fr.</i>	<i>35'000.--</i> ³
<i>Total intermédiaire :</i>	<i>Fr.</i>	<i><u>310'000.--</u></i>
<i>TVA, 7,6 %:</i>	<i>Fr.</i>	<i><u>23'560.--</u></i>
<i>Total :</i>	<i>Fr.</i>	<i><u>333'560.--</u></i> <i>=====</i>

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (bureau Ribi SA), Gilbert Métrailler (Service d'entretien) et Maurice Panico (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira le 16 avril 2008, après l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux, pour décider de l'adjudication des travaux.

9. PLANNING DES TRAVAUX

Il est prévu de commencer les travaux vers juin 2008. Selon le planning de l'entreprise, Ils dureront 3 mois environ.

¹ Etabli sur la base de la moyenne des soumissions rentrées

² Idem

³ Offre du bureau Ribi + SE

10. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements (montant prévu : Fr. 300'000.--)

Montant du crédit total souhaité	Fr. 333'560.--
Mode de financement	Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.
Amortissement	Cette dépense d'investissement sera amortie par un prélèvement de Fr. 333'560.-- sur le fonds de rénovation des ouvrages n° 9281.01 qui présente un solde de Fr. 1'020'116,22 au 31 décembre 2006.
Charges de fonctionnement	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 40-2007 de la Municipalité, du 21 décembre 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Crissier, sur le tronçon compris entre le Moulin d'En Bas et la Rue de l'Industrie.
2. **Alloue** à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 333'560.--, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

Approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du 29 novembre 2007.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 décembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexes : 1) Carte d'ensemble du projet
2) Secteur Nord
3) Secteur Centre
4) Secteur Sud

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément